

**CONCOURS EXTERNE  
DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST**

**Annexe 5**

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES SERVICES  
A COMPLETER PAR LE CANDIDAT**

*Le candidat doit pouvoir justifier de 3 années d'activité au moins au 18 novembre 2021. Les temps de services liés à différentes activités exercées simultanément ne sont pas cumulables sur une même période.  
Le candidat doit avoir suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2<sup>e</sup> classe ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-520.*

Activité	Département	Période d'engagement		Durée
		<i>Début</i>	<i>Fin</i>	
Sapeur-pompier volontaire				
Jeune sapeur-pompier *				
Volontaire du service civique <i>(assurant des missions de sécurité civile)</i>				
Sapeur-pompier auxiliaire				
Militaire de la BSPP				
Militaire du BMPM				
Militaire des UIISC				
<b>Durée totale des activités :</b>				

Justificatif(s) obligatoire(s) : Une attestation de services ou justificatifs correspondants datés et signés de l'autorité ayant pouvoir de nomination\* et authentifiés par un cachet indiquant les périodes de service.

\* **Attention** : dans le cas des JSP, seule l'association départementale des JSP ou l'Union départementale a autorité pour signer cette attestation.

Fait à ....., le.....

**Signature obligatoire**